



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

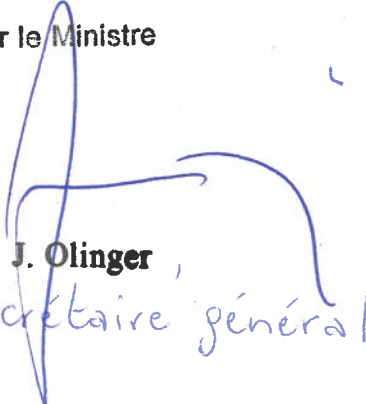
Le Ministre

Luxembourg, le 14 avril 2023

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la prise de position du Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la pétition 2475 Déclarer la Russie comme un Etat soutenant le terrorisme

Pour le Ministre


J. Olinger
Secrétaire général

Objet: Pétition n°2475 Déclarer la Russie comme un Etat soutenant le terrorisme.

Depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires européens, a fermement condamné les violations flagrantes du droit international commises par la Fédération de Russie, y compris les attaques menées par la Russie contre les civils ukrainiens, ainsi que la destruction délibérée des infrastructures essentielles en Ukraine. L'Union européenne a très rapidement décidé de prendre des mesures fortes, notamment en adoptant dix paquets de sanctions contre des individus et entités russes soutenant la guerre d'agression russe contre l'Ukraine.

Le Luxembourg est déterminé à assurer la redevabilité des auteurs de tous les crimes internationaux commis en Ukraine. Dans ce contexte, le Luxembourg soutient politiquement et financièrement les enquêtes menées par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) en Ukraine et promeut activement la création d'un tribunal international spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, ceci afin de pallier l'impossibilité de la CPI à exercer sa compétence à l'égard du crime d'agression concernant la situation en Ukraine. Le Luxembourg est prêt à coopérer avec la CPI dans la bonne exécution des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova par la CPI, conformément à l'article 86 du Statut de Rome.

En dépit de la guerre qui continue de sévir en Ukraine et des relations extrêmement compliquées et difficiles avec la Russie, le Luxembourg n'a pas rompu ses relations diplomatiques avec Moscou. Le ministre des Affaires étrangères et européennes estime que la diplomatie reste un outil nécessaire dans ce contexte pour éviter que la situation ne se détériore encore davantage. Par conséquent, il estime qu'il n'est pas judicieux de déclarer la Russie comme un Etat soutenant le terrorisme. Une telle désignation, difficilement réversible, d'un membre permanent du Conseil de sécurité serait sans précédent et ses conséquences difficiles à prévoir. Contrairement à ce que laisse entendre la demande de pétition une telle désignation n'est pas nécessaire pour instaurer un tribunal pénal spécial pour enquêter et juger le crime d'agression de la Russie à l'égard de l'Ukraine. Dans une situation comme celle que nous connaissons actuellement, il est important de maintenir ouverts les canaux de communication qui existent encore.